Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 07 juillet 2026

Délibération n°138 -2026 Point 4.8.7

Point 4.8.7 de l'ordre du jour
Tarification 2026/2027 d'édition et de réédition de la carte Pass Campus

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est nécessaire de renouveler annuellement les tarifs des différents services ou prestations.

Concernant la carte Pass Campus, il est proposé le renouvellement du tarif de réédition de la carte en vigueur en cas de perte, de vol ou de carte endommagée par l'utilisateur (étudiant ou personnel Unistra), et du tarif appliqué en cas de demande d'une carte Pass Campus par un auditeur libre, ces deux tarifs étant harmonisés depuis l'année 2022/2023.

Les tarifs sont les suivants :

- Réédition Carte perdue/volée ou endommagée par l'utilisateur : 10 €
- Edition Carte Pass campus pour auditeur libre : 10 €

La CFVU a approuvé ces dispositions avec 32 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve **la tarification 2026/2027 d'édition et de réédition de la carte Pass Campus.**

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

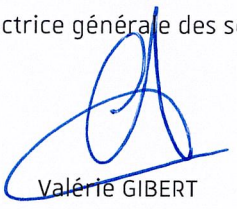

Valérie GIBERT